



## PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 11 mars 2020

ATTENDU QU'en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs du greffier d'une municipalité;

ATTENDU QU'une telle erreur apparaît dans le texte de la résolution CA19 09 0255 consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic- Cartierville tenue le 11 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, l'erreur qui apparaît de façon évidente à la résolution CA19 09 0255 consignée au procès-verbal susdit est corrigée de la façon suivante :

En remplaçant l'article« 85 » par l'article« 85.1 ».

EN FOI DE QUOI, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 11 mars 2020.

Chantal Châteauvert (S)

---

Secrétaire d'arrondissement

Dossier 1196624008



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 11 novembre 2019 à 19 h  
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

---

**PRÉSENCES :**

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement  
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville  
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic  
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice  
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics  
Madame Marie-Pierre Busseau, Directrice – performance, greffe et services administratifs par intérim  
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire  
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Me Sylvie Parent, Chef de division – greffe, performance et services administratifs et secrétaire d'arrondissement substitut  
Madame Nadine Garneau, Commandante PDQ 10

---

**Ouverture de la séance.**

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01A

---

**Signatures du livre d'or:**

- Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA)
- 40 ans Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)
- 40 ans Alliance Culturelle L.A.C. (Alliance Culturelle)

10.01B

---

**Information par les membres du conseil d'arrondissement.**

La mairesse d'arrondissement et les conseillers abordent les sujets suivants :

- Madame Émilie Thuillier :
- Budget participatif – Invitation à voter du 11 novembre au 11 décembre 2019
  - Remerciements aux membres du comité de direction pour leur excellente collaboration et le travail réalisé pendant la période de transition des derniers mois
  - Nomination de la nouvelle directrice d'arrondissement
  - Remerciements à Lisa Siminaro qui assume l'intérim à la direction de l'arrondissement depuis quatre mois
- Monsieur Hadrien Parizeau :
- Mobilisation citoyenne pour le dossier du site Louvain Est
  - Changement de nom et du logo des équipes sportives du collège Ahuntsic
  - Application mobile Montréal – Services aux citoyens
- Madame Effie Giannou:
- Hommage aux anciens combattants
  - Maison hantée du PDQ 10 et de la Maison des jeunes
  - Prolongement du métro vers la gare Bois-Franc

Madame Nathalie Goulet : - Visite de la mairesse Valérie Plante dans l'arrondissement.  
- Journée porte-à-porte - présentation du projet de piste cyclable sur les rues Prieur et Sauriol prévu pour l'été 2020.  
- Travaux à la bibliothèque Ahuntsic – suspension des activités de la bibliothèque du 29 novembre au 20 décembre 2019 – maintien des activités prévues à la programmation.  
- Réconciliation avec les peuples autochtones – événements culturels à la Maison de la culture Ahuntsic-Cartierville en novembre 2019.

Monsieur Jérôme Normand: - Retour sur la 3<sup>e</sup> séance de cocréation sur le projet de rue partagée du boulevard Gouin, entre les rues De Lorimier et De Martigny.  
- Implantation de deux communautés LocoMotion dans l'arrondissement.  
- Début des audiences sur le plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 – 27 novembre 2019.  
- Appui de la proposition pour le prolongement du métro vers la gare Bois-Franc.

10.02

---

#### **Période d'intervention du public sur les demandes de dérogation mineure.**

La mairesse d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

**- 9122 à 9124, rue Foucher - Lot 1 997 548 du cadastre du Québec** : autoriser une marge latérale droite de 1 mètre au lieu de 1,5 mètre (40.01).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir

**- 2100, rue Sauvé Ouest - Lot 6 085 306 du cadastre du Québec** : autoriser l'installation, en cour avant, d'une unité de chargement (40.02).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir

10.03

---

#### **Correspondance et dépôt de documents.**

Aucun document.

10.04

---

#### **Période de questions du public.**

À 19 h 40, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Alexandru Dobrescu                      Règlement sur les modalités de publication des avis publics de l'arrondissement.

Vincent Letellier                          Entrée charretière immunisée comme mesure de protection en plaine inondable.

Mélanie Busby                              Sécurité des trains transportant des hydrocarbures dans l'arrondissement.

Michel Beaulé                              Demande du conseil de la fabrique St-Isaac-Jogues pour l'abattage d'arbres morts sur la rue De Bretonvilliers. (dépôt d'un document)

Gilles Larocque                            Utilisation des réserves financières de l'arrondissement.

Diane Thibaudeau	Marché Tropic Léo – constats d'infraction et amendes. Déchets et rebuts aux abords du commerce. (dépôt de photos)
Claude Bertrand	Diffusion du nombre de participants aux consultations, événements, etc. Impact de l'interdiction de stationner à moins de 5 m d'une intersection sur la disponibilité de places de stationnement.
Luciano Luca	Ramassage des feuilles.
Serge McNicoll	Nuisances sonores et lumineuses dues à la transformation de l'immeuble situé au 2901, boulevard Gouin Est – Institut Pacifique. (dépôt d'une pétition et de photos)
Claude Gagliardi	Densité de la circulation sur le boulevard Gouin Ouest. Interdiction de tourner à gauche sur le boulevard Henri-Bourassa.

Cette période de questions prend fin à 20 h 44.

10.05

---

#### **CA19 09 0246**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2019.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2019, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

---

#### **CA19 09 0247**

**Approuver les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du conseil d'arrondissement tenues le 15 octobre 2019.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

DE considérer comme lu et ratifier les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du conseil d'arrondissement tenues le 15 octobre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

---

**CA19 09 0248**

**Adopter une résolution demandant le prolongement du métro vers la gare Bois-Franc**

ATTENDU QUE la construction du Réseau express métropolitain (REM) par le gouvernement du Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) va faciliter le raccordement du centre-ville avec les secteurs de l'Ouest-de-l'Île et de l'aéroport Montréal-Trudeau;

ATTENDU QUE la réussite du REM passe par son intégration avec les modes de transports existants et que l'ensemble de la branche Ouest de la ligne orange du métro de Montréal n'est actuellement pas relié à une station du REM;

ATTENDU QUE le prolongement de la ligne orange vers l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et ultimement vers Laval fait l'objet d'études et d'annonces depuis plus de 30 ans;

ATTENDU QUE l'extension du métro à partir de la station Côte-Vertu vers la gare Bois-Franc ne serait que de 2,2 km;

ATTENDU QUE l'extension du métro permettra de desservir à la fois les usagers du REM et les résidents du secteur Bois-Franc et les résidents du secteur Cartierville;

ATTENDU QU'entre 500 000 à 1 000 000 véhicules circulent sur les axes du pôle de l'Ouest et que le raccordement du REM à la ligne orange permettrait de diminuer l'usage de la voiture;

ATTENDU QUE les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent collaborent à l'aménagement d'un quartier TOD visant la création d'un milieu de vie complet autour de la gare Bois-Franc;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec ont recommandé « l'augmentation de l'usage de la ligne orange Ouest du métro en la raccordant au REM entre la station de métro Côte-Vertu et la gare Bois-Franc » dans le cadre des travaux du groupe de travail chargé d'étudier la circulation autour des pôles Namur-De-la-Savane (Royalmount);

ATTENDU QUE le conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a approuvé la Fiche d'avant-projet pour un mode structurant dans l'axe du prolongement de la section Ouest de la ligne orange du métro à Montréal et à Laval le 18 juin 2019 et que cette fiche a été transmise au ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE l'ensemble des élus montréalais s'est positionné pour l'extension du métro;

Il est proposé par la conseillère Effie Giannou

appuyé par la mairesse Émilie Thuillier  
la conseillère Nathalie Goulet  
le conseiller Jérôme Normand  
le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville réitère et appuie la position défendue par la mairesse de Montréal au conseil d'administration de l'ARTM, soit de demander au gouvernement du Québec d'approuver la *Fiche d'avant-projet pour un mode structurant dans l'axe du prolongement de la section Ouest de la ligne orange du métro à Montréal et à Laval* soumise par l'ARTM afin que le projet de prolongement de la ligne orange vers la gare Bois-Franc soit lancé rapidement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

---

**CA19 09 0249**

**Autoriser une dépense de 63 236,25 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour l'élaboration d'un programme de travail de modification des feux de circulation incluant une étude d'impact sur la circulation, pour le réaménagement projeté des rues Prieur et Sauriol dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Stantec Experts-conseils Itée (résolution CM18 0644 / entente-cadre 1279040).**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'autoriser une dépense de 63 236,25 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour l'élaboration d'un programme de travail de modification des feux de circulation incluant une étude d'impact sur la circulation pour le réaménagement projeté des rues Prieur et Sauriol dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Stantec Experts-conseils Itée (résolution CM18 0644 / entente-cadre 1279040);

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1198408002

---

**CA19 09 0250**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Stantec Experts -conseils Itée pour l'implantation de panneaux de signalisation dynamique aux abords des écoles sur le réseau artériel pour une somme maximale de 85 943,81 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'approuver un projet de convention par lequel Stantec Experts-conseils Itée s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'implantation de panneaux de signalisation dynamique aux abords des écoles sur le réseau artériel pour une somme maximale de 85 943,81 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services datée du 22 février 2019 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1198408003

---

**CA19 09 0251**

**Accorder un soutien financier additionnel de 40 000 \$ au Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) dans le cadre de la réalisation du plan d'action 2019 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet / Approuver un projet d'addenda à cette fin (réf. CA19 09 0109).**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder un soutien financier additionnel de 40 000 \$ au Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour la réalisation du plan d'action 2019 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet dans le cadre du Fonds d'initiatives et de rayonnement de la métropole (FIRM) pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020;
2. d'approuver un projet d'addenda établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1193060015

---

**CA19 09 0252**

**Approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue de la Fabrique de la paroisse de Saint-Isaac-Jogues, pour une période de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, des locaux d'une superficie de 1037,75 pi<sup>2</sup>, comprenant un local additionnel d'une superficie de 111,5 pi<sup>2</sup>, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1322, rue Chabanel Est (Maison Berthe-Louard), à des fins communautaires et de loisirs, pour un loyer total de 76 460,40 \$, non taxable / Ratifier une dépense de 2 643,67 \$, non taxable, pour la location du local additionnel, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 août 2020 / Autoriser une dépense totale de 79 104,07 \$, non taxable.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

1. d'approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue de la Fabrique de la paroisse de Saint-Isaac-Jogues, pour une période de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, des locaux d'une superficie de 1037,75 pi<sup>2</sup>, comprenant un local additionnel d'une superficie de 111,5 pi<sup>2</sup>, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1322, rue Chabanel Est (Maison Berthe-Louard), à des fins communautaires et de loisirs, pour un loyer total de 76 460,40 \$, non taxable;
2. de ratifier une dépense de 2 643,67 \$, non taxable, pour la location du local additionnel pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 août 2020;
3. d'autoriser une dépense totale de 79 104,07 \$, non taxable;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1195372007

---

**CA19 09 0253**

**Modifier les conventions intervenues avec Loisirs de l'Acadie de Montréal et Loisirs Sophie Barat / Accorder un soutien financier additionnel de 1 839,33 \$ à Loisirs de l'Acadie de Montréal / Approuver les projets d'addenda à cette fin.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. de modifier les conventions intervenues avec Loisirs de l'Acadie de Montréal et Loisirs Sophie Barat et d'approuver les projets d'addenda;
2. d'accorder un soutien financier additionnel de 1 839,33 \$ à Loisirs de l'Acadie de Montréal;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1183060046

---

**CA19 09 0254**

**Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la réalisation des travaux de construction d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine, à l'ouest de la rue Fabre.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la réalisation des travaux de construction d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine, à l'ouest de la rue Fabre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1196624007

---

**CA19 09 0255**

**Offrir à l'arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la réalisation d'une entente d'infrastructure pour la construction d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine, à l'ouest de la rue Fabre.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'offrir à l'arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la réalisation d'une entente d'infrastructure pour la construction d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine, à l'ouest de la rue Fabre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1196624008

---



**CA19 09 0256**

**Approuver la convention à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Montréal afin de consentir un droit d'accès pour l'installation et l'entretien d'une station limnimétrique sur le lot 1 434 740 du cadastre du Québec (terrain situé au bout de l'impasse Notre-Dame-des-Anges).**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal, afin de consentir un droit d'accès pour l'installation et l'entretien d'une station limnimétrique sur le lot 1 434 740 du cadastre du Québec (terrain situé au bout de l'impasse Notre-Dame-des-Anges).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1198090001

---

**CA19 09 0257**

**Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 3 550 \$, à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant - Volet 1 : Soutien à la gratuité aux activités visant les enfants en situation de défavorisation / Approuver les projets d'addenda à cette fin.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 3 550 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de leur convention en vigueur (réf. CA19 09 0076) :

ORGANISMES	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
FÉDÉRATION SPORTIVE DE SALABERRY (FSS)	Bonification du projet <i>Accès soccer</i> (PAS) 2019	850 \$
FONDATION ACADE-KICKS	Bonification du projet <i>Kick en famille</i> 2019	2 700 \$

2. d'approuver les deux projets d'addenda entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers additionnels;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1193060012

---

**CA19 09 0258**

**Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2019.**

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1193757009

---

#### CA19 09 0259

**Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue de la société Marcarko ltée des locaux d'une superficie locative approximative de 260 mètres carrés situés au 6<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 555, rue Chabanel Ouest, pour une période de 34 mois, moyennant un loyer annuel de 53 093,85 \$ taxes incluses, et autoriser un maximum de 100 000 \$ taxes incluses pour les aménagements des espaces loués payés au comptant à Marcarko et des incidences de 50 000 \$ taxes incluses.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue de la société Marcarko ltée des locaux d'une superficie locative approximative de 260 mètres carrés situés au 6<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 555, rue Chabanel Ouest, pour une période de 34 mois, moyennant un loyer annuel de 53 093,85 \$ taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense maximale de 100 000 \$ taxes incluses, à titre de frais d'aménagement;
3. d'autoriser une dépense de 50 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'autoriser une dépense totale approximative de 300 432,58 \$;
5. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1197058006

---

#### CA19 09 0260

**Approuver le projet de quittance à intervenir entre la Ville et la Commission Scolaire de Montréal (CSDM), dans le cadre de la location de locaux à l'école Sophie-Barat / Autoriser une dépense de 15 000 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'approuver le projet de quittance à intervenir entre la Ville de Montréal et la Commission scolaire de Montréal (CSDM), dans le cadre de la location de locaux à l'école Sophie-Barat;
2. D'autoriser une dépense de 15 000 \$, taxes incluses, pour la quittance complète, finale et définitive de toute somme, créance, droit ou réclamation que les parties pourraient avoir en lien directement ou indirectement au bail et à l'Occupation;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1197058005

---

**CA19 09 0261**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 2 385 \$, à différents organismes, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 2 385 \$ à différents organismes ci-après énumérés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

185 \$	ENTRE-MAISONS AHUNTSIC
200 \$	ASSOCIATION MONTRÉLAISE DE JELSI
200 \$	CLUB DE BOCCE DE L'ACADIE
200 \$	SERVICES COMMUNAUTAIRES POUR RÉFUGIÉS ET IMMIGRANTS
200 \$	LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL DE MONTRÉAL (POUR CONFÉRENCE NOTRE-DAME-DE-CARTIERVILLE)
200 \$	MOMENTS MUSICAUX (POUR L'ORGANISATION DU CONCERT DU 20 OCTOBRE 2019)
200 \$	PAUSE-FAMILLE INC. (POUR RALLYE HALLOWEEN 2019)
200 \$	CARTIER ÉMILIE (POUR FÊTE DE NOËL 2019)
200 \$	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE
200 \$	CENTRE DES FEMMES SOLIDAIRES ET ENGAGÉES
200 \$	MOISSON MONTRÉAL INC.
200 \$	ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES, AQDR AHUNTSIC-ST-LAURENT

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1194746007

---

**CA19 09 0262**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Solidarité Ahuntsic pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs du Centre communautaire Ahuntsic pour l'année 2019-2020.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Solidarité Ahuntsic pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs du Centre communautaire Ahuntsic pour l'année 2019-2020;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1193060037

---

**CA19 09 0263**

**Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant les numéros 9122 à 9124, rue Foucher, une marge latérale droite de 1 mètre au lieu de 1,5 mètre - Lot 1 997 548 du cadastre du Québec.**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant les numéros 9122 à 9124, rue Foucher, érigé sur le lot 1 997 548 du cadastre du Québec, une marge latérale droite de 1 mètre au lieu de 1,5 mètre;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant les numéros 9122 à 9124, rue Foucher, érigé sur le lot 1 997 548 du cadastre du Québec, une marge latérale droite de 1 mètre au lieu de 1,5 mètre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1197747007

---

**CA19 09 0264**

**Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble résidentiel portant le numéro 2100, rue Sauvé Ouest, l'installation, en cour avant, d'une unité de chargement - Lot 6 085 306 du cadastre du Québec.**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure visant à autoriser pour l'immeuble portant le numéro 2100, rue Sauvé Ouest, érigé sur le lot 6 085 306 du cadastre du Québec, l'installation, en cour avant, d'une unité de chargement;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 2100, rue Sauvé Ouest, et érigé sur le lot 6 085 306 du cadastre du Québec, l'installation, en cour avant, d'une unité de chargement, tel que montré au plan numéroté A-000 préparé par Antoine Chaloub, architecte, le 17 septembre 2019 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 2 octobre 2019, lequel est joint à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1194039017

---

**CA19 09 0265**

**Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir deux logements en copropriété divisée pour l'immeuble portant les numéros 8981 à 8987, rue Lajeunesse - Lot 1 997 981 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise l'immeuble portant les numéros 8981 à 8987, rue Lajeunesse, érigé sur le lot 1 997 981 du cadastre du Québec, le tout conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA09 09010).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1197747009

---

#### CA19 09 0266

**Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, la tarification, l'installation de bannières, la circulation de calèches et la fermeture de rues.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic - Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques, sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la tarification du domaine public (R.R.V.M. chapitre O -0.1, article 2.1), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la tarification du domaine public, sur le site, aux dates et selon l'horaire identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'utilisation des bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les calèches (17-079, article 55), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la circulation de calèches sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues, sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1193060036

---

**CA19 09 0267**

**Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 8977 à 8979, rue Lajeunesse, érigé sur le lot 1 997 982 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de transformation du bâtiment.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 8977 à 8979, rue Lajeunesse, érigé sur le lot 1 997 982 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de transformation du bâtiment

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1197747012

---

**CA19 09 0268**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'aménagement de trois locaux commerciaux au rez-de-chaussée de l'immeuble portant les numéros 5600 à 5610, rue De Salaberry - Lot 1 434 896 du cadastre du Québec - Zone 1078.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.1 et 192 (usages autorisés dans une zone de catégorie H.5-6) et 196 (superficie de plancher maximale occupée par un usage spécifique de la catégorie C.2) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 434 896 du cadastre du Québec et portant les numéros 5600 à 5610, rue De Salaberry, l'autorisation d'aménager trois locaux commerciaux au rez-de-chaussée de l'immeuble, à la condition suivante :

- l'aménagement intérieur des locaux doit être substantiellement conforme au plan de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

---

**ANNEXE A**

Plan numéroté A-1, préparé par Prosper P. Simon, architecte, daté du 9 septembre 2019 et estampillé par la Direction du territoire le 9 octobre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1194039015

---

**CA19 09 0269**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'agrandissement et la conversion aux fins d'habitation de l'immeuble portant les numéros 1845 à 1855, rue du Liban - Lot 1 485 963 du cadastre du Québec - Zone 1209**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1, 12.2 et 12.3 (hauteur maximale en étages et en mètres), 21.1 et 87.2 (dépassements au toit), 40.1 (taux d'implantation minimal), 132.1 et 192 (usages autorisés dans une zone de catégorie E.5), 571 et 572 (localisation d'une aire de stationnement), 579 (largeur maximale d'une voie d'accès à une aire de stationnement), 579.1 (angle d'une voie d'accès en plongée par rapport à une voie publique), 597 (plantation linéaire le long d'une aire de stationnement en bordure d'une voie publique), 597.1 (ombrage d'une aire de stationnement de 5 unités et plus) et 606 (passage piétonnier traversant une aire de stationnement entre une entrée de bâtiment et un trottoir) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 485 963 du cadastre du Québec et portant les numéros 1845 à 1855, rue du Liban, l'autorisation d'agrandir l'immeuble et de le convertir aux fins d'habitation, aux conditions suivantes :

- l'implantation et la volumétrie de l'agrandissement doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A;
- l'abattage d'arbres et les plantations prévues doivent être conformes aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

---

**ANNEXE A**

Plans d'agrandissement numérotés A01, A20, A24, A30, A31, A32 et A33 préparés par David Smith, architecte, datés du 19 juillet 2019 et du 8 octobre 2019 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 9 octobre 2019.

Plan d'aménagement paysager numéroté AP-01, préparé par BC2, daté du 23 août 2019 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 9 octobre 2019.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

40.07 1194039018

---

**CA19 09 0270**

**Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation.**

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation.

40.08A 1191388008

**CA19 09 0271**

**Prendre acte du dépôt du projet de règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08B 1191388008

---

**CA19 09 0272**

**Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation.**

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation.

40.09A 1191388007

---

**CA19 09 0273**

**Prendre acte du dépôt du projet de règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09B 1191388007

---

**CA19 09 0274**

**Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation.**

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation.

40.10A 1191388006

---



**CA19 09 0275**

**Prendre acte du dépôt du projet de règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10B 1191388006

---

**CA19 09 0276**

**Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2020.**

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2020.

40.11A 1193247001

---

**CA19 09 0277**

**Prendre acte du dépôt du projet de règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2020.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11B 1193247001

---

**CA19 09 0278**

**Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020).**

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020)

40.12A 1193247002

---

**CA19 09 0279**

**Prendre acte du dépôt du projet de règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020).**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12B 1193247002

---

**CA19 09 0280**

**Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019 (RCA18 09005).**

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019 (RCA18 09005), quant à l'article 16.

40.13A 1181082003

---

**CA19 09 0281**

**Prendre acte du dépôt du projet de règlement modifiant le règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019 (RCA18 09005).**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019 (RCA18 09005), quant à l'article 16.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13B 1181082003

---

**CA19 09 0282**

**Approuver la nomination de madame Diane Martel à titre de directrice d'arrondissement à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et ce, à compter du 18 novembre 2019, pour une période indéterminée.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'approuver la nomination de madame Diane Martel à titre de directrice d'arrondissement à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et ce, à compter du 18 novembre 2019, pour une période indéterminée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1190356007

---

**CA19 09 0283**

**Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 4 septembre 2019.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 4 septembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1194863008

---

**Affaires nouvelles.**

Aucun dossier.

70.02

---

**Levée de la séance.**

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 11 novembre 2019 est levée à 20 h 58.

70.03

---

Émilie Thuillier (S)

---

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

---

Secrétaire d'arrondissement

---